

## Stage de formation syndicale

# Présentation de **Sud** éducation Paris



Ce stage de présentation de Sud éducation est **ouvert aux adhérent-es et non adhérent-es** : à toutes celles et ceux qui veulent connaître Sud éducation Paris, son fonctionnement, ses revendications et ses pratiques de lutte (jeudi matin) ; pour celles et ceux qui veulent s'informer sur les droits des personnels (jeudi et vendredi) ; à celles et ceux qui se posent la question « comment militer sur mon lieu de travail ? » (vendredi après-midi).

C'est également l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de discuter à bâtons rompus de ce projet syndical de lutte qui nous anime.

Le jeudi soir il y aura un apéro-auberge espagnole où sont également bienvenu-es les non-participant-es au stage.

### Dates du stage :

Jeudi 14 novembre  
Vendredi 15 novembre

### Congé de droit sur temps de travail

### Date limite de demande :

Lundi 14 octobre

### Lieu du stage :

Local de Sud éducation  
Paris, 30 bis rue des boulets  
75011 Paris  
(M° Rue des Boulets)

## Le programme

### Jeudi 14 novembre

- 9h00 : **accueil** (café, viennoiseries)
- 9h30 – 12h00 : **Présentation de Sud éducation Paris et de l'Union syndicale Solidaires** : histoire, revendications, fonctionnement. Foire aux questions !
- 12h00 – 13h30 : **Pause**
- 14h00 – 17h : **Introduction au droit des personnels** : droits et obligations des personnels de l'Éducation nationale et de la région, statuts. Ateliers.

*Suivi d'un apéro-auberge espagnole ouvert à tou-tes*

### Vendredi 15 novembre

- 9h00 : **accueil** (café, viennoiseries)
- 9h30 – 12h00 : **Introduction au droit des personnels** : rapports avec la hiérarchie. Cas pratiques.
- 12h00 – 13h30 : **Pause**
- 14h00 – 15h30 : **Comment militer sur mon lieu de travail** : organiser une heure syndicale, faire une tournée, utiliser le registre RSST, appeler à une AG, construire la grève... Mises en situation.

## Comment s'inscrire ?

**Pour rappel, tou-tes les fonctionnaires ont droit à 12 jours de congés de formation syndicale par an.**

► Pour faire valoir ce droit, il suffit d'adresser sa demande de congé à votre supérieur hiérarchique en complétant l'un des modèles de courrier ci-joints et en l'envoyant **impérativement au moins un mois avant le stage, c'est-à-dire avant le lundi 14 octobre 2019**. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

► **Envoyer un mail au syndicat** (contact@sudeducation75.org) **pour nous prévenir de votre inscription.**

► **N'hésitez pas à contacter le syndicat si vous rencontrez des difficultés** pour adresser votre demande d'autorisation d'absence ou pour exercer ce droit à la formation syndicale (notamment du fait de votre supérieur hiérarchique).